AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3399-DE
Reçu le 05/11/2026

2026_3399

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val – Mardi 3 novembre 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 3 novembre de l'an deux mille vingt-six à 17h30, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu inhabituel de ses séances à Caylus, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes
Date de la convocation : 27 octobre 2026
Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 31
Présents : Mesdames BAGES, BIRS, CARDONNEL, GINESTOUS, HOFFMANN, PAPADOPOULO, PHILIPPE, SOCCOL, SOLEILHET, VIDAILLAC ;
Messieurs ADAM, BURG, COUSI, CROS, ESTRIPEAU, FERAL, GALAN, GALLAND, GAUTIER, LOMBARD, LOPINET, MARTY, PALACH, PETIT, RENAULT, ROMANO, SAUTIER, SERVIERES, SOUDARIN.
Absents : M. JALLET a donné procuration à M. PALACH, M. HENRY a donné procuration à Mme BIRS
Madame BOZONNET est excusée
Madame MIRAMOND et Monsieur ICHES sont absents
Monsieur COUSI Vincent a été élu secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3399

Objet : EAU POTABLE - Approbation du RPQS 2025 (modifie la délibération 2026_3361 du 22/09/2026

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un rapport a été établi au titre de l'exercice 2025 pour le service public d'eau potable de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron.

Madame la Présidente précise que ce document doit faire l'objet d'une communication en séance du conseil municipal dans chaque commune adhérente.

Elle ajoute que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2025 est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2025 ;
- AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3399-DE
Reçu le 05/11/2026

Fait à Caylus
Le 3 novembre 2026

La Présidente

Elisabeth BIRS

Le Secrétaire de séance

Vincent COUSI

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr./